

mède contre le despotisme du conseil spécial.—Coup de maître. Faire écrire une loi par James Stuart, la faire approuver sans la montrer.—Coup de maître. Faire supposer à votre parlement anglais que le Haut-Canada ne demande pas mieux que rester de anglais.—Coup de maître. Lui persuader que les pétitions de citoyens contre l'Union, signées par une cinquantaine de mille noms, ne sont que des déclarations de rebelles.—Coup de maître. Jurer que deux ou trois mille signatures en faveur de l'Union représentent tout ce qu'il y a dans le pays de loyaux sujets.—Coup de maître. Affirmer que le clergé catholique n'a plus d'influence et qu'il demande de la galette pour avoir du pain d'avoine.—Coup de maître. Déclarer que la province est tranquille, proposer le renouvellement de la suspension de l'*Habeas Corpus* et faire gouverner à notre ami Russell l'idée que j'avais fait mes efforts pour empêcher la passation de cet acte, et qu'après bien des soucis et des fatigues j'y avais réussi.—Coup de maître.—Coup de maître! Quand je pense quo pour tout cela vous ne m'avez fait que baron, j'en ai honte pour vous-même. Il n'est pas de conquérant qui n'éprouve quelques revers. Il n'en est pas moins grand pour les avouer. Je vous confesserai donc que je fus pris à Québec dans mon propre filet à propos de la corporation.

Vous savez sans doute que j'ai fait passer par mon conseil une loi pour instituer des corporations municipales électives; que je nommerais moi-même. C'est encore un de ces petits double sens que j'affectionne; mais passons là-dessus. Les membres de ces corporations ont le droit de taxer les citoyens, de sorte qu'il fallait bien des précautions pour trouver des personnes qui voulussent prendre sur elles-mêmes l'odieux de semblables emplois. J'avais bien fait insérer dans la loi une clause qui condamne à l'amende tous ceux qui refuseraient une place dans ma corporation, mais cette petite précaution ne réussit pas toujours. Cette mesure rencontra l'improbation générale, mais particulièrement celle des signataires de la pétition contre l'Union. Un comité nommé par ces mêmes signataires rédigea une protestation contre mes ordonnances tyranniques, y inclus celle qui crée la corporation. Admirez ma finesse. Je me dis: Appelle dans cette corporation quelques uns de ceux qui protestèrent contre elle, ils refusèrent nécessairement, alors tu n'auras plus de mesure à garder, tu nommeras de tes propres créatures et amis, qui taxeront à merci cet insolent peuple qui ose encore avoir de l'argent à lui comme si tu n'avis pas le droit d'en prendre un petit peu, et un gros peu. Je crois que Talleyrand n'eût pas mieux calculé; néanmoins je fus sottement onfoncé. La majeure partie des Canadiens que j'appelai acceptèrent et je me vois maintenant sur les bras, une corporation qui aura peut-être la prétention de vouloir s'amuser à des travaux publics, à des améliorations, à un éclairage, à cent autres fadaïses, bonnes au plus pour des femmes de ménage; au lieu de bien piller, voler, boire, manger, donner des galas, payer des officiers de police, inspecteurs, magistrats, etc., etc., tous hommes qui font la richesse, l'orgueil d'un pays et la force d'un gouvernement.

(Il y avait bien long-tems que monsieur Tonson n'avait écrit à son ami, protecteur et confident, aussi ne s'étonnera-t-on point de la longueur de sa lettre pour laquelle il n'est pas assez de place dans le présent numéro. La fin paraîtra donc dans notre prochain. Ne vous impatientez pas.)

La lettre à Melbourne ainsi que le banquet français ont pris la place d'une foule de petits articles qu'on aura le plaisir de voir Lundi prochain.

LES FRÈRES RAVEL.

Nous rappelons à nos lecteurs que ces jeunes acrobates sont de retour parmi nous et qu'ils donnent ce soir leur première représentation à leur théâtre.